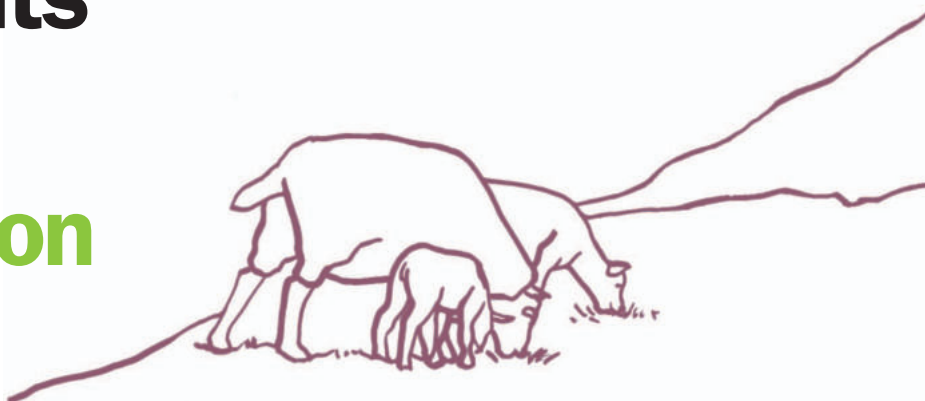


Equipements pastoraux et contention



I Les équipements de contention sont nombreux, mais tous ne sont pas suffisamment adaptés aux pratiques pastorales, au respect des conditions de travail des éleveurs et des bergers ou encore au bien-être de l'animal.

Ce document a pour but d'harmoniser le travail des professionnels agricoles, de leurs salariés, des techniciens pastoraux et des communes dans le choix et l'implantation du matériel de contention en zone pastorale.

Le pastoralisme est : “une activité de production profondément originale qui n'existe que par un rapport étroit et respectueux entre les hommes, la terre et les troupeaux”.

Cet extrait de l'article L113-1 du Code rural souligne la dimension forte du rapport à l'animal et du respect de son bien-être dans l'exercice des activités pastorales.



Des partenaires et des outils
pour le pastoralisme

I Définition du bien-être animal

La définition du bien-être animal s'appuie sur les besoins fondamentaux de l'animal. La première référence est proposée dès 1965 par la Fédération anglaise des associations de protection animale. Définition reprise par l'Institut de l'Élevage, qui retient les éléments suivants - et par extension supposés satisfaits dans les conduites pastorales :

- 1 - Absence de faim, soif et malnutrition,
- 2 - Présence d'abris appropriés et confort (absence de stress physique et climatique),
- 3 - Absence de maladies et de blessures,
- 4 - Absence de peur et d'anxiété (possibilité de compensation, qualité de relation avec l'homme, absence d'éléments générateurs de peur et maîtrise des changements d'environnement),
- 5 - Expression des comportements normaux (comportements alimentaires, déplacements, mouvements de lever, coucher, posture de repos, relations sociales communes, relations sociales particulières).



I Critères et principes à adopter : Bovins / Ovins

I Critères influant sur le comportement et le bien-être animal

■ Absence de stress climatique

Les fondements juridiques ne sont pas spécifiques à chaque catégorie du bien-être animal mais sont relatifs à la protection des animaux dans les élevages.

Directive 98/58/CE du 20 juillet 1998, concernant la protection des animaux dans les élevages : elle s'applique aux animaux élevés ou détenus pour la production d'aliments, de laine, de peau ou de fourrures ou à d'autres fins agricoles.

Les états membres prennent les dispositions pour que les propriétaires ou détenteurs d'animaux garantissent le bien-être de leurs animaux.

La variation de température en montagne mal à organiser sa journée en fonction de ment.

Tôt le matin : déplacement vers la zone
Quand la température ne permet plus la température au sol au soleil +32°, à l'ombre
fuge vers les zones fraîches proches de

Par temps orageux, l'animal cherche des zones et présente des signes d'agitation et d'inconfort
Lors de précipitations (pluie ou neige) il favorise
d'adaptation au troupeau pour retrouver

Le vent peut influencer le comportement
Un vent du nord lui est favorable (il rafraîchit et balaye les mouches).

■ Absence de stress physique et de peur

Article 276 du code rural : base de la réglementation générale française relative à la protection animale. Il prévoit les conditions d'élevage, de parage et d'abattage des animaux d'élevage.

Il est précisé que le mode de contention des animaux ne doit pas être de nature à provoquer des blessures ou des souffrances.

L'instinct de l'animal le fait fuir généralement haut d'une pente et au nord lorsqu'il perçoit un danger.

Le stress causé par les manipulations doit être au maximum.

■ Possibilité d'exprimer des comportements normaux

Impératifs à respecter pour l'élevage, la garde et la détention d'animaux domestiques

Lors de la manipulation, la position naturelle doit pouvoir être respectée pour ne pas causer de préjudices physiques.

■ Absence de maladie et de blessures, hygiène

Eviter aux animaux les mauvais traitements ou utilisations abusives.

Veiller à la propreté des bêtes (notamment les vaches) et à leur bon état physique en tenant compte de leur tance.

Veiller à la compétence des personnes au sein des troupeaux.

Supprimer tout risque de blessure.

Equipements pastoraux et contention



Principe de travail (manipulation, conduite)	Principes de travail (manipulation, conduite)	Critère techniques de choix d'implantation du matériel, recommandations
amène l'animal ensoleillé	En règle générale, éviter les manipulations le soir et par fortes chaleurs (quand le troupeau est fatigué évitant en particulier les risques aux opérateurs).	Tout comme la couche de l'animal, le parc doit être situé dans un endroit sec, ventilé, ombragé et proche d'un point suffisamment riche en eau de bonne qualité.
de pâturage. Pâturage (température + 14°) : retenir l'eau.	Permettre aux animaux de pâturer dès le matin au lever du jour sur les quartiers neufs. Le circuit doit se terminer par un endroit favorable à la chôme.	
zones d'abris et visibilité. Éviter un temps des repères.	Éviter toute manipulation précipitée, par temps orageux (troupeau excité) et surtout par temps ensoleillé lorsqu'il a neigé. Toujours attendre le réveil des animaux.	Le terrain doit être drainant et légèrement pentu pour éviter la stagnation d'eau. Une trop forte pente augmente considérablement les risques d'étouffement en bas de parc.
de l'animal. Choisit les bêtes	Choisir un temps stable et éviter la manipulation quand le vent du sud, porteur de chaleur, provoque l'agitation du troupeau.	Le parc de contention doit être implanté dans un endroit protégé au maximum des vents dominants (surtout vent du sud).
ment vers le parc doit un événement	La couche de l'animal ou le parc de contention doit être suffisamment dégagé pour permettre la surveillance et son instinct de fuite.	Le parc peut se situer sur une butte ou un endroit largement dégagé. Les couloirs doivent être orientés vers le nord (éviter d'avoir le soleil dans les yeux).
bit être réduit	Privilégier les matériaux qui fonctionnent silencieusement et les couleurs sombres. Adopter une tenue vestimentaire qui n'affole pas davantage les animaux.	Installation de silentbloks, de butées, privilégier le fonctionnement hydraulique, l'alimentation électrique de secteur (transformateur) + 12 V Porter des vêtements sombres.
	Supprimer la vision à distance de l'animal. Lui masquer la vue réduit immédiatement son rythme cardiaque et l'apaise.	Choisir un système de masque pour l'animal ou de barrières pleines. Le couloir de sortie du parc de contention doit être en légère pente montante, et orienté au nord.
elle de la bête lui causer de	Chaque manipulation doit se faire dans le sens des articulations et des mouvements naturels (soulèvement des pattes). Les ovins doivent être assis et maintenus confortablement dans le berceau de contention.	Le cornadis doit être à serrage central dans la largeur du couloir. Le réglage latéral doit pouvoir se faire sur toute la longueur de la bête.
	Veiller à ce que l'animal ne glisse pas sur les aires d'attente et de contention.	Ne pas utiliser de matériaux glissants. Choisir un sol antidérapant fixé. Pédiluve : fond antidérapant, rainures pour écarter les onglons.
ment des matériaux circonstancielles	Utiliser des matériaux adaptés pour éviter tout risque d'infection et ainsi garantir la qualité des produits vendus (lait, viande...)	Eviter le contact avec la boue, déjections.
au contact des	Un minimum de connaissance concernant la physiologie et le comportement des animaux est nécessaire pour leur bien-être.	Les bergers et aides-bergers doivent avoir suivi une formation adaptée leur permettant d'attribuer de bons soins aux animaux.
	Le parc de contention doit être dépourvu de tout objet ou angle saillant qui pourraient blesser l'animal (femelles pleines).	Le parc peut être monté en forme "d'entonnoir", ou "d'escargot".



Equipements pastoraux et contention

I Conditions de travail et sécurité des opérateurs

Loi de novembre 2002 - Diagnostic Prévention des Risques Professionnels : ces critères vont de paire avec le bien-être animal par addition de principe de prévention. Le matériel doit pouvoir garantir la sécurité des opérateurs mais aussi de bonnes conditions de travail.

I Conditions de travail, sécurité des opérateurs. Fondements juridiques

Éviter les postures qui engendrent des douleurs physiques.

Éviter les troubles musculo-squelettiques.

Éviter toute exposition sonore continue ou répétée.

Prévenir les heurts causés par l'animal (coups de cornes, coups de pieds).

Privilégier la facilité d'utilisation du matériel aux pratiques extensives.

Il doit aussi être choisi en fonction de ses possibilités d'évolution afin d'assurer sa durabilité.

I Critères (ou exemples) techniques de choix et d'implantation du matériel de contention

Cages de contention : privilégier un système de réglage facile de la hauteur, la présence d'un lève patte avant et arrière. Choisir du matériel léger pour faciliter sa manipulation.

Equipements pastoraux répondant aux critères de sélections (non exhaustifs) : Prattley, Fouquet.

Choisir un système de blocage efficace permettant :
- les mouvements latéraux de la bête,
- l'inclinaison de l'animal vers l'arrière,
- le réglage du niveau pour l'opérateur par rapport à la hauteur du rectum et du vagin de la bête.
Choisir un berceau pivotant.
Choisir un coupe onglons efficace (évite les tendinites).

Installation de silentblochs, de butées, privilégier le fonctionnement hydraulique, l'alimentation électrique de secteur, insonorisation des moteurs thermiques.

Installation d'une commande à distance de toutes les manœuvres et d'un pare coup de pieds. Claie permettant le passage de l'homme, sécurisée et respectueuse du bétail.

Matériel à construire. Contact : votre service pastoral.

Le matériel doit être léger pour faciliter son déplacement sur route et son hélicoptage (< 700 kg).

Les cages doivent impérativement être dotées :
- d'un système de contention de la tête,
- d'un système de parage des pieds avant et arrière,
- de systèmes permettant d'effectuer les pesées, les soins des mamelles, les fouilles et les inséminations en toute sécurité.



Matériel à construire, contact : votre service pastoral.

I Pour en savoir plus

<http://www.echoalp.com/alpes> et www.alpes-du-nord.com

Projet financé dans le cadre de la mesure J du PDRN - volet démonstration, sur les crédits du budget de l'Etat et de l'Union Européenne.